

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE EXTRAORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 14 décembre 2023 à 21h00 à la Mairie située au 167 route 204 à Sainte-Justine à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #6 - Linda Gosselin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - VACANT

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 6 décembre 2023 et un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

220-12-23

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2024 de cette municipalité.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Il est résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

221-12-23

3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025, 2026

Il est proposé par Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024 ainsi que le programme d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 annexé au document « Budget 2024 » de la façon suivante :

Budget 2024

| Revenus | |
|--------------------------|-------------|
| Taxes | 2 073 927\$ |
| En lieux de taxes | 76 907\$ |
| Services rendus | 165 900\$ |
| Autres revenus | 51 358\$ |
| Transferts de droit | 321 241\$ |
| Transfert fonctionnement | 181 926\$ |
| Appropriation de surplus | 75 000\$ |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| | |
| Total / revenus | 2 946 259\$ |
| | |
| Dépenses | |
| Administration générale | 422 457\$ |
| Sécurité publique | 330 006\$ |
| Transport | 754 791\$ |
| Hygiène du milieu | 603 757\$ |
| Santé et bien-être | 22 859\$ |
| Aménagement et urbanisme | 101 610\$ |
| Loisirs et culture | 242 987\$ |
| Frais de financement | 209 792\$ |
| Dépenses en immobilisations | 258 000\$ |
| | |
| Total / dépenses | 2 946 259\$ |
| | |
| Surplus (déficit) | 0\$ |

QUE selon ce budget, les taux de taxes pour l'année 2024 seront les suivants :

- 1- Taxes foncière générale : .87 \$
- 2- Aqueduc et égouts : 375 \$
- 3- Matières résiduelles : 235 \$
- 4- Traitement des boues : 80,50 \$

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

222-12-23

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE cette séance soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

GREFFIER-TRÉSORIER

PRÉSIDENT